068-226800019-20100625-0000005621-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication: 02/07/2010

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation Ludovic LIONS Cher du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG-2010-2-2-1

Séance du vendredi 25 juin 2010

CESSION DES PARTICIPATIONS DE LA SADE DANS LE CAPITAL D'ALSABAIL

Le Conseil Général,

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la cession des actions de la SADE dans le capital d'ALSABAIL dans le respect des dispositions de l'article 14 des statuts de la SEM,
- Décide que la recherche de repreneurs devra s'effectuer dans le cadre d'une approche concertée entre les deux Départements actionnaires et la SADE et s'inscrire dans la logique d'ALSABAIL avec la garantie des refinancements,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour statuer le moment venu sur la cession des actions de la SADE au vu de l'identité des cessionnaires et dans le respect des principes édictés par le Conseil général dans le présent rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté Guy DAESSLE, Alphonse HARTMANN et Pierre BIHL ne participent pas au vote En leur qualité d'administrateur d'ALSABAIL